



DEAUVILLE YACHT CLUB

AVIS DE COURSE

DOUBLE DE DEAUVILLE

Le 15 Avril 2018

La régata compte pour le TROPHEE VOILES OCEANES
et pour le CHAMPIONNAT DU D.Y.C

Autorité Organisatrice

Deauville Yacht Club

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 Les règles Osiris Habitable 2018 et les Instructions de course qui pourront être consultées et retirées auprès du secrétariat du Club ainsi que sur le site.
- 1.5 Le règlement général du TROPHEE VOILES OCEANES

2. PUBLICITE

- 2.2 Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux équipages en double

- 3.2 Elle est ouverte à tous les bateaux du système à handicap Osiris d'un coefficient minimum net de 8. Ces bateaux devront être équipés de l'armement nécessaire pour la navigation en zone semi hauturière (division 240).

- 3.3 Le Pilote automatique est autorisé.

- 3.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible en ligne sur le site du Deauville Yacht Club (www.deauvilleyachtclub.fr) et en envoyant les frais d'inscriptions requis soit par chèque, soit par virement au plus tard le 12 avril 2018.

- International Account Bank Number (IBAN) : **FR76 1714 9402 0076 0011 6481 571**

- Bank Identifier Code (BIC): **CCBPRPP149**

Banque/Bank : **Crédit Maritime**

- 3.5 Les concurrents devront présenter : leur **LICENCE COMPETITION**, une autorisation parentale pour les mineurs et le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.6 l'Autorité Organisatrice est seule juge d'accepter ou refuser l'inscription d'un concurrent sans avoir à en justifier.

4. RESERVE

5. DROITS A PAYER : 25 Euros par bateau

6. RESERVE

7. PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription Le samedi 14 avril de 10h à 13h et de 14h30 à 19h au secrétariat du Deauville Yacht Club.

7.2 Jour de course :

	15 avril 2018	
Ouverture du Club	7h45	
Briefing	8h15	
Ouverture des portes	8h42	
Signal d'avertissement de la première course du jour aux environs de la Trouville SW	9h15	
Pleine Mer	11h06	
Coefficient	88	
Fermeture des portes	14h20	

7.3 Un dîner est organisé le samedi 14 avril, (avec les concurrents de la solo) 20 euros par personne hors consommations. Réservation **obligatoire** avant le mercredi 11 avril....

8. RESERVE

9. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions et sur le site Internet du Deauville Yacht Club (www.deauvilleyachtclub.fr).

10. RESERVE

11. LES PARCOURS

11.1 Les parcours seront de type : Côtier ou Banane. Ils seront décrits dans les annexes aux IC.

11.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe " ZONE DE COURSE ".

12. RESERVE

13. CLASSEMENT & PRIX

La régata fait partie du Championnat du D.Y.C et du Trophée Voiles Océanes.

13.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

13.2 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur temps Osiris

13.3 Un seul classement sera établi, en temps compensé.

13.4 Les 3 premiers recevront un prix.

14. RESERVE

15. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port : Capitainerie du Port municipal de Deauville, Tél. : 02 31 98 50 40.

Pour les concurrents participant à la régata, les places sont offertes.

16. RESERVE

17. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

18. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également à toutes transmissions de données. (vocales et data).

19. RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu le dimanche 15 avril à 15h30.

20. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Deauville Yacht Club

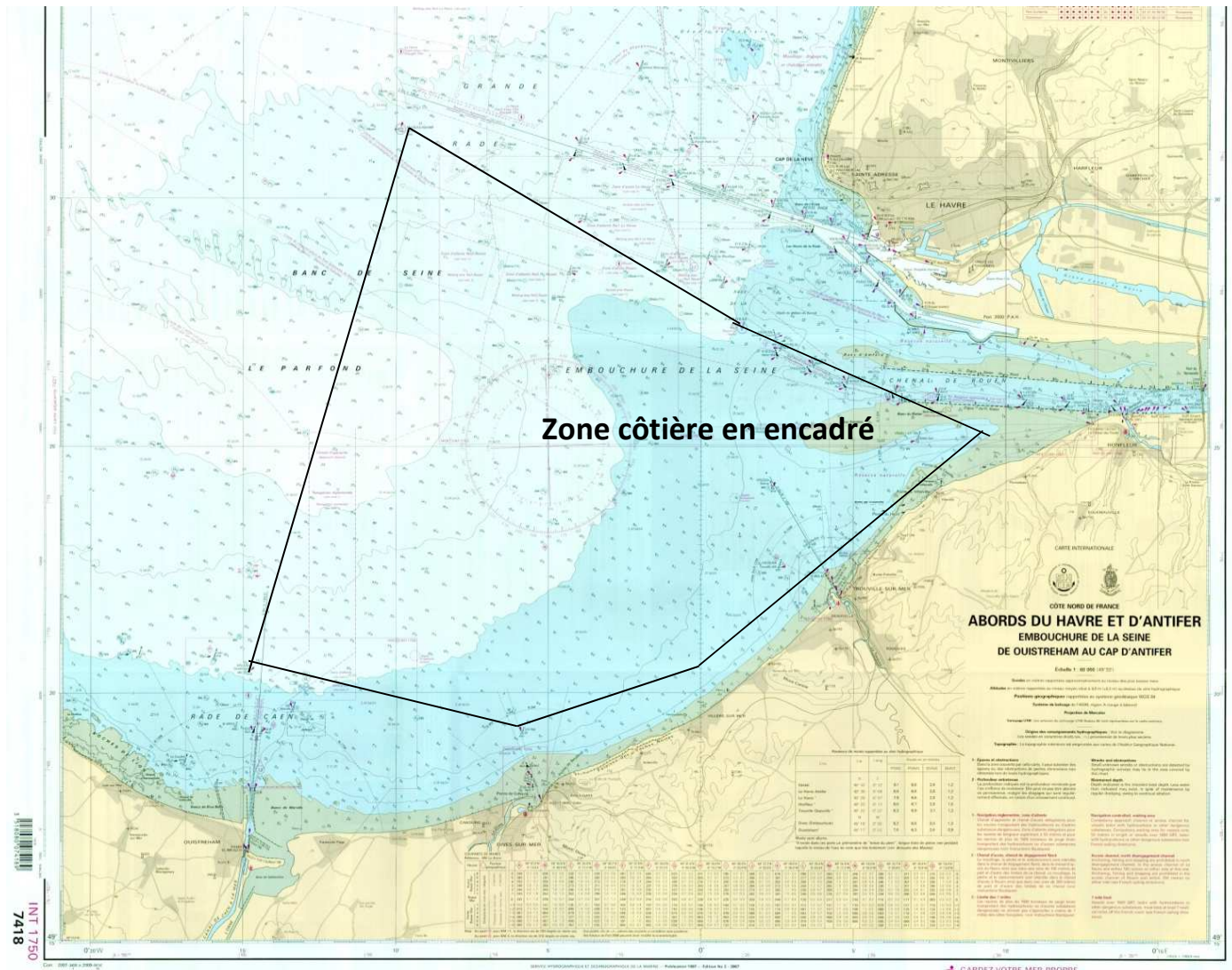
Quai de la Marine, 14800 Deauville

Tél. : 02 31 88 38 19 -

E-mail : deauville.yacht.club@wanadoo.fr Site internet www.deauvilleyachtclub.fr

ANNEXE 1 ZONE DE COURSE

Les bateaux quelques soient les classes devront impérativement rester dans la partie sud du chenal de Rouen (dont la première marque est Ratier Nord Ouest).



ZONE DE PARCOURS

LHA	49°31,400 N	00°09,800 W
Ouistreham	49°20,500 N	00°14,700 W
DI	49°19,200 N	00°05,800 W
Deauville	49°22'400 N	00°04'100 E
Ratier sud	49°25'200 N	00°07'100 E
RP	49°28'700 N	00°01'100 W